

DECRET D/2014/ N° 103 /PRG/SGG
PORTANT NOMINATION DES INSPECTEURS REGIONAUX
DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE HISTORIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la constitution ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001 portant Principes fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des services publics ;

Vu le Décret D/2014/PRG/SGG du 18 Janvier 2014 Portant Nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/020/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 Portant Structure du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021/PRG/SGG du 20 Janvier 2014 Portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : Les cadres dont les noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

1. Inspecteur Régional de la Culture et du Patrimoine Historique de la Ville de Conakry : Monsieur Kémoko BANGOURA, en service à la Direction Nationale des Arts ;
2. Inspecteur Régional de la Culture et du Patrimoine Historique de Kindia : Monsieur Souleymane CONTE, en service à la Direction Préfectorale de l'Agriculture de Kindia ;

3. Inspecteur Régional de la Culture et du Patrimoine Historique de Boké :
Monsieur Moussa BATCHILY, confirmé ;
4. Inspecteur Régional de la Culture et du Patrimoine Historique de Mamou : Monsieur Ibrahima Sory CAMARA, Opérateur Culturel ;
5. Inspectrice Régionale de la Culture et du Patrimoine Historique de Labé :
Madame Zénab Koumanthio DIALLO, confirmée ;
6. Inspecteur Régional de la Culture et du Patrimoine Historique de Faranah : Monsieur Kélétigui TRAORE, confirmé ;
7. Inspecteur Régional de la Culture et du Patrimoine Historique de Kankan : Monsieur Paul CONDE, confirmé ;
8. Inspecteur Régional de la Culture et du Patrimoine Historique de N'Zérékoré : Monsieur Louis GROVOGUI, confirmé ;

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 08 MAI 2014


PROFESSEUR ALPHA CONDE